

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 22/08/2024 - 11587 - 2020 B 02187 - 890 709 868 - 2L SECURITE

Désignation de l'entreprise 2L SECURITE Néant *

Adresse de l'entreprise 6 RUE DES ROSIERS 77710 REMAUVILLE

Numéro SIRET * 8 9 0 7 0 9 8 6 8 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	20 937	6 894	14 043	15 663	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 600		1 600		
	Total I (5)	044	048	22 537	6 894	15 643	15 663	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	629 869		629 869	266 705
		Autres * (3)	072	074	295 380		295 380	40 092
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	420		420	1 497	
	Charges constatées d'avance *	092	094	388		388	149	
		Total II	096	098	926 057		926 057	308 443
		Total général (I+II)	110	112	948 594	6 894	941 700	324 106

				Exercice N		Exercice N-1	
				NET 1		NET 2	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	1 000		1 000	
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126				
	Réserves réglementées*	130	130	100			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132				
	Report à nouveau	134	134	28 462		2 215	
	Résultat de l'exercice	136	136	153 227		33 649	
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
		Total I	142	142	182 789		36 864
Provisions pour risques et charges	154	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	11 966			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	166	375 566		191 564	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172	124 659		95 678	
	Comptes courants d'associés	173	173	11 349		0	
	Autres dettes	175	175	3 058			
	Produits constatés d'avance	174	174				
		Total III	176	176	758 911		287 242
	Total général (I + II + III)	180	180	941 700		324 106	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 349	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2L Sécurité

Société par actions simplifiées à associé unique

Au capital de 1000 €uros
6, rue des Rosiers
77710 REMAUVILLE
RCS MELUN : 890 709 868

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente Juin, à 16h30,

L'associé unique Monsieur LOVERGNE Lori, de la société 2L Sécurité, Société par Actions Simplifiée, au Capital de 1000 euros,
Divisée en 100 actions de 10 euros chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Associé unique de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LOVERGNE Lori**, Président associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2023**,
- L'affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de Commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convention,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2023**,
- Le rapport de gestion établi par le Président,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements, prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commence les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de

ll

Commerce, établis par la Gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 Décembre 2023** Tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 Décembre 2023**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 153 227.09 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------|------------------|
| - A la réserve légale : | 0 euros |
| - Aux autres réserves : | 0 euros |
| - En report à nouveau : | 27932.91- euros |
| - En dividendes : | 181 160.00 euros |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle, les distributions de dividendes intervenue au cours des trois derniers exercices.

Exercice clos	Dividendes
• 31/12/2021	0€
• 31/12/2022	7302 €
• 31/12/2023	181 160 €

Tout associé doit appliquer un prélèvement à la source non libératoire au taux de 12.80%,
Prélèvement imputable sur l'impôt sur le revenu à venir.

Ce prélèvement n'est pas applicable quand le revenu fiscal de référence du foyer fiscal de l'avant dernière année est inférieur à 50 000€ (personne seule) ou 75 000€ (couple).

Ces dividendes restent amputés des 17.20% de prélèvements sociaux versés directement au Trésor Public.

Chaque associé garde la possibilité de déduire à hauteur de 6.80% la CSG prélevée à la source lors de l'imposition sur le revenu de cette distribution qui reste éligible à l'abattement de 40%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, constate qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au titre de cet exercice. Elle en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale précise que **Monsieur LOVERGNE Lori** au titre de ces fonctions de Président a perçu une rémunération de 99 409 euros sur l'exercice écoulé. L'Assemblée Générale précise que les charges salariales sont prises en charges par la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

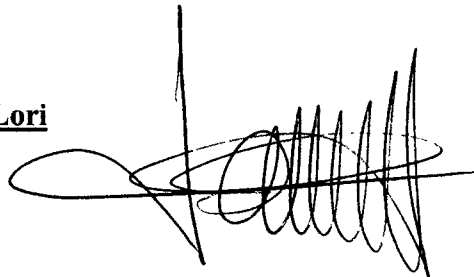
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé un présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président Associé unique.

Signature

Monsieur LOVERGNE Lori



2L SECURITE

au capital de 1 000.00 Euros
RCS N°
Siège social : 6 RUE DES ROSIERS
77710 REMAUVILLE

RAPPORT DE LA PRESIDENCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 2 294 679.34 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 514 663.54 Euros, soit une augmentation de 345.86 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 153 227.09 Euros, soit 6.68 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 2 300 800.75 Euros contre 514 700.39 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 347.02 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 2 147 573.66 Euros contre 481 051.24 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 346.43 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 668 995.09 Euros et représentent 29.15 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 190.92 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 4 369.00 Euros et représentent 0.19 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 196 374.57 Euros soit 8.56 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	308 294.09	-	287 241.89	=	21 052.20
Exercice en cours	925 669.16	-	758 910.61	=	166 758.55

Soit une augmentation de 145 706.35 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 153 227.09 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	27 932.91	- Euros
- en dividendes	:	181 160.00	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	0	Euros
- Autres réserves	:	100.00	Euros
- Report à nouveau	:	529.37	Euros
Situation nette	:	1 629.37	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

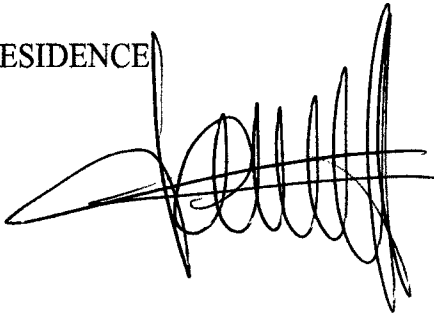
Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.
- que la rémunération du président pour l'exercice s'élève à 99409 €
- que les charges sociales sont prises en charge par la société.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA PRESIDENCE

A complex, cursive handwritten signature in black ink, featuring multiple overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

2L Sécurité

Société par actions simplifiées à associé unique

Au capital de 1000 €uros

6, rue des Rosiers

77710 REMAUVILLE

RCS MELUN : 890 709 868

RAPPORT SPECIAL

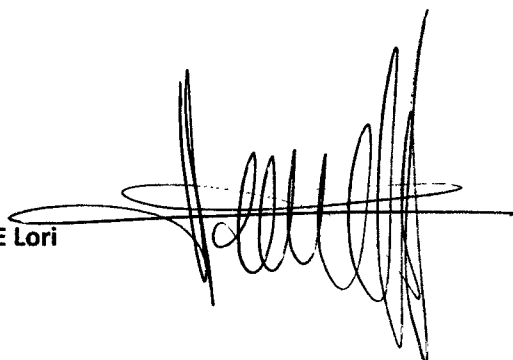
Du Président à l'Assemblée Générale

Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2024

En application de l'article L 227-10 du code de Commerce, nous portons à votre connaissance un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés ou d'autres société dans lesquelles le Président ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

Signature
Le Président
Monsieur LOVERGNE Lori

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lori LOVERGNE', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

2L Sécurité

Société par actions simplifiées à associé unique

Au capital de 1000 €uros

6, rue des Rosiers

77710 REMAUVILLE

RCS MELUN : 890 709 868

Assemblée Générale ordinaire annuelle du 30/06/2024

FEUILLE DE PRESENCE


No. D'ordre	Nom Adresse	Nombre D'actions	Nombre De Voix	Signatures
1)	Monsieur LOVERGNE Lori Demeurant : 6, rue des Rosiers 77710 REMAUVILLE	100	100	

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à 1 associé unique présent, possédant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social de la société.

Le Président

Monsieur LOVERGNE Lori

Signature



2L